



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE GROSGOIS

Domaine de Grosbois - 94470 BOISSY SAINT LÉGER

Tél : + 33 (0) 1 45 69 65 39 - Urgences : + 33 (0) 6 21 65 56 64

www.cliniqueveterinairegrosbois.eu - secretariat@cliniqueveterinairegrosbois.fr

Boissy St Léger, le 25/08/2020

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE GROSGOIS

Les présentes conditions sont consultables en salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier au secrétariat de la clinique ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : <http://www.cliniqueveterinairegrosbois.fr/wp-content/uploads/2020/10/CGF2020.pdf>

Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement que le client, propriétaire ou détenteur du patient, déclare accepter expressément.

1. APPELATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS :

Notre établissement de soins est classé « Clinique Vétérinaire – Equidés » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'ordre des vétérinaires.

2. HORAIRES D'OUVERTURE ET CONDITION D'ACCUEIL DU PUBLIC

La Clinique Vétérinaire de Grosbois est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous toute la journée.

Les urgences sont assurées 24h/24, 7j/7, 365j/an.

En cas d'urgence, pendant les horaires d'ouverture contactez le secrétariat au 01 45 69 65 39.

En dehors des horaires d'ouverture le numéro des urgences est le 06 21 65 56 64.

3. PERSONNEL DE LA CLINIQUE DE GROSGOIS

Vétérinaires titulaires :

Dr Fabrice ROSSIGNOL, Spécialiste en chirurgie équine, Diplômé ECVS (European College of Veterinary Surgeons)

Dr Aude-Gaëlle HEITZMANN-ZIEGLER, Spécialiste en pathologie locomotrice, DESV, Certifiée ISELP, Personne compétente en radioprotection.

Dr Anne-Sophie MONCELET, DMV

Dr Valérie DENIAU, Spécialiste en médecine interne équine, Dipl. ECEIM (European College of Equine Internal Medicine)

Dr Amélie VITTE-ROSSIGNOL, DMV

Dr Emilie OUACHEE-FLE, DMV, DE d'ophtalmologie

Dr Maëlle FARFAN, DMV

Dr Martin GENTON, DMV

Dr Ariane CAMPOS, DMV, Resident ECVS (European College of Veterinary Surgeons)

Dr Justine BERTHOU

Auxiliaires Spécialisés Vétérinaires :

Pedro ADREU

Filipa VANDAME

Beatrice CORNET

Nathalie EVEN-MADEC

Johan FAIDHERBE

Assistants 2020-2021 :

Dr Ulrika MAIRE

Dr Jeremy MIERSMAN



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE GROSBOS

Domaine de Grosbois - 94470 BOISSY SAINT LÉGER

Tél : + 33 (0) 1 45 69 65 39 - Urgences : + 33 (0) 6 21 65 56 64

www.cliniqueveterinairegrosbois.eu - secretariat@cliniqueveterinairegrosbois.fr

Dr Anouk VERCHERIN

Dr Julia MALVAUD

Dr Laurianne NICKERS

Personnel administratif :

Aurore AOULLIAT, Secrétaire

Erica ELLERBY, Secrétaire

Nathalie EVEN-MADEC, Assistant de direction

Sandra LONGIS, Secrétaire Comptable

Pascale MEGE, Secrétaire Comptable

Marie MENU, Secrétaire

Personnel d'écurie :

Audrey DEVALLEZ, Palefrenier

Jerzy KOTLICKI, Palefrenier

4. PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE VETERINAIRE

- consultations générales de médecine, de pathologie locomotrice, de chirurgie, de néonatalogie, d'ophtalmologie, de gynécologie
- consultations spécialisées en chirurgie, pathologie locomotrice et en médecine interne et sportive
- radiographie, échographie, endoscopie, gastroscopie, arthroscopie, laparoscopie
- chirurgie générale, orthopédique, arthroscopique, abdominale, respiratoire, de l'appareil génital, urinaire, chirurgie de l'oeil
- anesthésie générale fixe, gazeuse et mixte
- accueil des urgences toute l'année 24/7
- 27 boxes d'hospitalisation + 4 boxes isolés pour chevaux contagieux

Matériel disponible :

• Radiologie :

- 1 générateur fixe et 1 capteur plan permettant la réalisation de clichés des régions cervicale et thoraco-lombaire en plus des membres.

- 3 générateurs portables, 3 capteurs plans FUJI.

Les appareils et leur utilisation sont conformes aux normes de l'ASN.

• Échographie :

- 1 appareils ALOKA permettant l'échographie musculo-squelettique, abdominale et l'échocardiographie

- 1 appareil ALOKA permettant l'échographie abdominale

- 1 appareil portable GE

- 2 appareils portables EXAGO

- 1 appareil portable ALOKA

• Endoscopie :

- 1 Colonne de vidéo endoscopie FUJI

- 1 vidéo-endoscope STORZ permettant l'endoscopie respiratoire, digestive, et génito-urinaire des chevaux et des poulains

- 1 fibroscope Olympus

- 1 endoscope embarqué Optomed

• analyseur à lactates

• analyseur de biochimie sèche FUJI, analyseur formule sanguine

• analyseur de paramètres de l'inflammation, dosage de la SAA disponible sur place

• Test PCR rapide pour les virus respiratoires et parasites sanguin

• analyseur des gaz sanguins disponible au bloc

• matériel de chirurgie compatible avec les opérations chirurgicales que l'établissement de soins assure être en mesure d'effectuer auprès de sa clientèle.

- matériel de chirurgie générale, osseuse et articulaire

- appareil de fluoroscopie

- appareil de thermofusion LIGASURE

- appareil de chirurgie diode laser générale et respiratoire

- laparoscopie : 1 laparoscope STORZ

- ostéosynthèse : kits AO 2,7, 3,5, 4,5, 5,5 mm LCP 5 mm, vis et plaques

• ondes de choc



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE GROSBOIS

Domaine de Grosbois - 94470 BOISSY SAINT LÉGER

Tél : + 33 (0) 1 45 69 65 39 - Urgences : + 33 (0) 6 21 65 56 64

www.cliniqueveterinairegrosbois.eu - secretariat@cliniqueveterinairegrosbois.fr

- laser thérapeutique
- procédé IRAP, PRP
- prélèvement en vue culture de cellules souches

Délivrance de médicaments :

En application avec l'article R. 242-43 du Code de Déontologie Vétérinaire en date du 15 mars 2015, la délivrance d'un médicament n'est que l'aboutissement d'une procédure diagnostique : elle résulte d'une prescription, qui est elle-même la conclusion d'une démarche diagnostique plus ou moins complexe, mais obligatoirement initiée par une consultation comportant a minima un examen clinique de l'animal.

Il ne saurait donc y avoir de délivrance sans prescription, ni prescription sans examen préalable.

Le stock présent est réduit au minimum indispensable pour des raisons pratiques. Tout ce qui n'est pas en stock peut être commandé, et reçu dans un délai moyen de 1 à 4 jours.

5. SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

Le suivi des animaux hospitalisés à la clinique de Grosbois est assuré 24h/24, 7j/7, 365j/an par au minimum un Vétérinaire Diplômé.

Les visites aux animaux hospitalisés auront lieu pendant les horaires d'ouverture de la Clinique Vétérinaire de Grosbois sauf convention particulière.

6. PERMANENCE DES SOINS ET CONTINUITE DE SOINS

La permanence, la continuité des soins et les urgences sont assurées 24h/24, 7j/7, 365j/an selon notre système de garde interne.

7. ESPECES PRISES EN CHARGE

Les espèces habituellement traitées dans notre établissement sont uniquement les équidés.

Nous attirons l'attention des propriétaires des chevaux soignés à la Clinique Vétérinaire de Grosbois sur le fait que certains traitements nécessaires pour soigner les pathologies rencontrées par leurs chevaux les rendent impropres à la consommation humaine, parfois à vie. Il est de la responsabilité des propriétaires des chevaux qui souhaitent destiner leurs chevaux à la consommation humaine de vérifier si l'ensemble des traitements que le cheval a reçu pendant son existence le rend propre à la consommation humaine. La Clinique Vétérinaire de Grosbois se dégage de toutes responsabilités si les propriétaires des chevaux enfreignent les règles liées à la consommation humaine de leurs chevaux.

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées notamment les ruminants et les petits animaux de compagnie. En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser à : Dr CAROZZO, Clinique BRIEVET, 7 rue du noyer st germain, 94440 SANTENY, au 0145694838.

8. RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou par écrit sous la forme d'un contrat de soins à la demande de l'une ou de l'autre des parties.

Le comportement dangereux d'un équidé nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant entraîner une blessure de ce dernier et/ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention.



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE GROSBOS

Domaine de Grosbois - 94470 BOISSY SAINT LÉGER

Tél : + 33 (0) 1 45 69 65 39 - Urgences : + 33 (0) 6 21 65 56 64

www.cliniqueveterinairegrosbois.eu - secretariat@cliniqueveterinairegrosbois.fr

9. CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIERES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé. *

* *contrat de soins « type hospitalisation » en Annexe I, « type chirurgie » en Annexe II et « type infiltration » en Annexe III*

10. DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès du patient, le corps est transmis pour équarrissage à la société ATEMAX. Une autopsie peut être réalisée sur place ou à l'ENVA d'Alfort. Nous pouvons aussi assurer par l'intermédiaire de la société HORSIA Rue des Sorbiers, 61120 Vimoutiers, l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être signée par le client. Les frais d'enlèvement, d'équarrissage, d'autopsie et/ou d'incinération sont à la charge du client.

11. ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés, tenu en laisse et présentés par une personne majeure.

12. ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Aucun animal errant n'est accepté dans la Clinique Vétérinaire de Grosbois.

13. CONDITIONS TARIFAIRES

L'ensemble de tarifs est disponible sur demande au secrétariat.

Le montant à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales, et des médicaments et autres produits délivrés, il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact, dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client, chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

14. MODALITES DE REGLEMENT

La totalité des honoraires devra être acquittée comptant en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le gérant et le client. Un acompte est demandé notamment lors d'hospitalisation du patient pour plusieurs jours, ou lors de soins particuliers ou de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitution de médicaments ou aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois.

En cas de non paiement de la facture à échéance il sera dû des pénalités de retard à hauteur de 12% du montant de la facture par an soit 1% du montant de la facture par mois de retard de paiement, auxquels s'ajouteront 40€ au titre de l'indemnité forfaitaire de frais de recouvrement.

La Clinique se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

15. LITIGES



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE GROBBOIS

Domaine de Grosbois - 94470 BOISSY SAINT LÉGER

Tél : + 33 (0) 1 45 69 65 39 - Urgences : + 33 (0) 6 21 65 56 64

www.cliniqueveterinairegrosbois.eu - secretariat@cliniqueveterinairegrosbois.fr

En cas de litige à caractère déontologique le client peut s'adresser au Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires aux : Conseil Régional de L'Ordre des Vétérinaires ILE DE FRANCE, 18 Cour Debille, 75011 Paris.

16. RCP

La responsabilité, à supposer qu'elle puisse être engagée dans les conditions ci-dessus visées, est, en tout état de cause, limitée à un maximum, tous dommages confondus, de huit cent mille euros (800.000 €uros), capital constituant le maximum de la garantie prévue au contrat Responsabilité Civile Professionnelle de la clinique. Pour toute animal de valeur supérieure, il revient au propriétaire ou à son représentant dument mandaté de prévenir la clinique et de prendre toutes dispositions à l'égard de son ou ses assureurs.

AVIVA Assurances, POULNOT, HAGOPIAN & DARBIER

BP 40202

30402 VILLENEUVE AVIGNON CEDEX

17. LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

La Clinique Vétérinaire de Grosbois dispose d'un système informatique destiné à faciliter les gestions des dossiers des clients et assurer la facturation des actes, médicaments vétérinaires et autres produits. Dans le cadre du suivi optimisé du patient, certaines de ces données peuvent être transmises à d'autres vétérinaires ou laboratoires, qui s'engagent à ne les utiliser qu'aux fins concernées.

Les informations qui vous seront demandées font l'objet sauf opposition de votre part d'un enregistrement informatique. Seuls les membres du personnel de la structure ont accès au fichier.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès de l'Etablissement de soins vétérinaires. Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.